

Sorties familles hiver 2019

INSCRIPTIONS A PARTIR DU **SAMEDI 12 JANVIER 2019 A 14H.**

SAMEDI 2 ET SAMEDI 9 FEVRIER : SEMNOZ (Haute-Savoie)

Une station à 20 minutes d'Annecy, en Haute Savoie, offrant en hiver toutes les activités liées à la neige. (Luge, ski alpin, ski de fond et raquettes). Nous irons sur deux versants différents chaque samedi : versant Bauges, et versant Annecy. Le petit plus de ces 2 lieux : un tapis roulant le long de la piste de luge !!
Trajet : 2h15 environ - Rendez-vous place Tolozan à **7h45** (+pique-nique)

MERCREDI 27 FEVRIER : Centre nordique de LA VATTAY (Ain)

Une station dans les Monts Jura spécialisée dans le ski nordique. Vous y trouverez une salle hors-sac pour manger au chaud et en groupe, et la possibilité de louer des skis de fond.
Trajet : 2h15 environ- rendez-vous place Tolozan à **7h45** (+pique-nique)

MERCREDI 20 FEVRIER : Village de Pérourges

Et si on changeait de destination ?!
Venez visiter le village médiéval de Pérourges. Attention, les ruelles étant pavées, il est fortement déconseillé de venir avec une poussette.
Trajet : 1h- rendez-vous place Tolozan à **9H00** (+pique-nique)

Tarifs sorties NEIGE

Quotient Familial CAF inférieur à 750 €			Quotient Familial CAF De 750 € à 1 000€			QF + DE 1000€	
-de 4 ans	4 à 18 ans	+ de 18 ans	-de 4 ans	4 à 18 ans	+ de 18 ans	16€	
2€	4 €	6,50 €	3€	5 €	7,50 €		

Tarifs Pérourges

Quotient Familial CAF inférieur à 750€			Quotient Familial CAF de 750€ à 1 000€			QF + DE 1000€	
moins de 4 ans	4 à 18 ans	+ de 18 ans	moins de 4 ans	4 à 18 ans	+ de 18 ans	moins de 4 ans	26 €
3€	5 €	8 €	4 €	6 €	9 €	11€	



+Adhésion annuelle obligatoire au centre social :

18€ par famille

Règlement obligatoire de la sortie au moment de l'inscription - chèque ou espèces (pas de réservation possible sans règlement)

La CAF finance les sorties familles. Elle demande aujourd'hui à ce que les familles ayant un QF CAF supérieur à 1000€ payent l'intégralité du coût de la sortie (transport + prix des entrées éventuelles)

IMPORTANT : penser à apporter un quotient familial CAF de moins de 3 mois.

**ATTENTION ! Vous ne pouvez pas vous inscrire aux 2 samedis.
Il est possible de s'inscrire pour un samedi +1 mercredi.**

Règlement des Sorties

Familiales

- ◆ Les sorties familiales s'adressent **prioritairement aux familles du 1^{er} arrondissement.**
- ◆ **Aucune inscription ne peut se faire par téléphone.**
- ◆ **Le règlement se fait impérativement sur place au moment de l'inscription par chèque ou espèces. (pas de réservation)**
- ◆ **La présence d'un parent est obligatoire le jour de l'inscription. Il n'est pas possible de se faire représenter ou inscrire par une autre famille.**
- ◆ **L'inscription est possible uniquement pour les parents et leurs enfants. Tout enfant doit être accompagné par son/ses parent(s) ou grand(s)-parent(s).**
- ◆ **L'adhésion au Centre Social est obligatoire :**
 - Adhésion individuelle = 9€ ;
 - Adhésion familiale = 18€
- ◆ **Le tarif des sorties familiales :**
 - * Il comprend le transport aller-retour, le prêt de matériels, l'assurance et le droit d'entrées aux parcs ou à la base de loisirs, selon la sortie. Pour les activités autonomes, les forfaits, locations et assurances sont à votre charge. Une salle hors-sac ou un espace pique-nique est réservé pour chaque sortie familiale.
 - * La participation est fixée en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'inscription ne pourra se faire que sur **présentation d'un justificatif CAF de moins de 3 mois.**
- ◆ Pendant la journée **les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s).**
- ◆ N'oubliez pas d'amener votre pique-nique, un goûter, de l'eau et le matériel adéquat.
- ◆ **Aucun remboursement** ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical, ou en cas d'annulation de la sortie par le Centre Social. Le Centre Social se réserve le droit d'annuler la sortie familiale en cas de mauvais temps.
- ◆ Les horaires de départ et d'arrivée vous seront donnés au moment de votre inscription ou par téléphone. En cas de retard ou d'absence le jour du départ, aucun remboursement ne sera effectué. **Les rendez-vous sont fixés 15 minutes avant le départ du car. Les retardataires ne seront pas attendus et ne seront pas remboursés.**

ATTENTION ! Vous ne pouvez pas vous inscrire aux 2 samedis. Il est possible de s'inscrire pour un samedi +1 mercredi.